

**VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCÈS EN LICENCE DEUXIÈME ANNÉE,
BIOLOGIE, CHIMIE, BIOCHIMIE, PREPAS (BCB PREPAS)**

EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)

2/ **Connectez-vous** pour candidater au plus tard le **21 juin 2019** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, ajoutez la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard :

24 juin 2019

Cachet de la poste faisant foi

Les dossiers reçus ultérieurement seront traités au cas par cas.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Information sur la vie étudiante :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN L2

BIOLOGIE, CHIMIE, BIOCHIMIE, PRÉPAS concours B

Date limite de renvoi du dossier : 24 JUIN 2019

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures).**

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Envisagez-vous de suivre cette L2 en formation continue ¹ ? Oui Non
(1) concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (emploi, chômage) et ont donc quitté la formation initiale (études)

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez (quotité de travail, nom et adresse de l'employeur, dates du contrat) :
.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Acceptez-vous, si la commission pédagogique l'estime nécessaire, sur sa proposition, de vous réorienter vers un autre parcours de la L2 Sciences de la vie/terre ? Oui Non

Vous accepteriez d'être réorienté(e) éventuellement en :

- L2 Biologie Biochimie Physiologie (BBP) Oui Non
- L2 Biologie des organismes (BO) Oui Non
- L2 Biologie, géologie (BG) Oui Non
- L2 Sciences de la Terre (ST) Oui Non
- L2 Biologie, Chimie, Biochimie (BCB hors prépa) Oui Non

CETTE PAGE DOIT ÊTRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR

**CANDIDATURE EN L2 BIOLOGIE, CHIMIE, BIOCHIMIE, PRÉPAS CONCOURS B
2019 / 2020**

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Je suis déjà étudiant(e) à l'UFR en L1 et j'ai validé mon option PCB. Je peux me dispenser de faire un dossier, je serai prise(e) d'office en L2 BCB prépa ?	NON ! Tous les étudiants qui souhaitent suivre le parcours de préparation aux concours B doivent poser un dossier de candidature, même les étudiants de L1 qui ont validé l'option PCB. Aucune admission d'office ne sera prononcée.	
4. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives 	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
5. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre :	Université de Bourgogne UFR SVTE Scolarité / L2 BCB PRÉPAS 6 bd Gabriel 21000 DIJON
6. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer à la scolarité aux heures d'ouverture du bureau (8 h/12 h – 13 h 30/17 h).	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.
7. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 14 MAI 2019 - Fermeture du serveur E-candidat le 21 JUIN 2019 à minuit et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 24 JUIN 2019 à minuit. Il vous est vivement conseillé de le faire le plus tôt possible. 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune nouvelle candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après le 21 juin 2019, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
8. Quelle est la capacité d'accueil de la L2 BCB prépa ?	La capacité d'accueil est de 30 étudiants.	
9. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS

	le dossier E-candidat que vous allez éditer. UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.	QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible, séparément, en lettre suivie ou en recommandé.
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.	<u>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées, des groupes constitués et de l'avancement dans l'année 2018-2019. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	DATE LIMITE D'ENVOI : 24 JUIN 2019
15. Quand aurai-je une réponse ?	Les dossiers seront tous étudiés après la fermeture des candidatures. Soyez patients...	Une réponse vous sera fournie mi-juillet 2019 au plus tard.
16. Je ne proviens pas d'une L1 biologie/sciences de la vie et de la terre, ai-je des chances d'être admis(e) ?	Les dossiers de candidature des étudiants non titulaires (ou en passe de l'être) d'une L1 de biologie/sciences de la vie et de la terre obtenue en France seront traités séparément.	Une réponse sera fournie à tous ces dossiers.

	<p>Pour que leur dossier de candidature soit recevable et étudié, les étudiants provenant de PACES doivent avoir cumulativement obtenu 10/20 minimum au semestre de tronc commun ET 10/20 à au moins un des concours de spécialité.</p>	<p>Fournir le justificatif mentionnant les notes.</p>
<p>17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?</p>	<p>NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).</p>	<p>Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</p>
<p>18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours. J'attends la rentrée pour les apporter ?</p>	<p>NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 de la licence 1), vous devez nous en adresser une copie, même si vous êtes étudiant(e) à l'UFR.</p>	<p>Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le en scolarité durant les heures d'ouverture du bureau.</p>
<p>19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission, vous devez impérativement CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT AVANT LE 13/07/2019. - Si vous venez de l'extérieur, vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB. 	<p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</p>
<p>20. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?</p>	<p>Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place. Si vous n'y avez plus accès, informez la scolarité de votre renonciation.</p>	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</p>
<p>21. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?</p>	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 14 h et fermera le 21 juillet 2019. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 à 14 h pour les étudiants extérieurs à l'uB. Les</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin</p>

	étudiants de l'uB auront jusqu'au jour de la rentrée pour s'inscrire depuis leur ENT.	de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
22. J'ai été refusé(e) dans la filière, est-il possible de récupérer les pièces de mon dossier ?	OUI. Vous avez jusqu'au 31/12/2019 pour nous envoyer une enveloppe A4 libellée à votre nom et adresse, et affranchie à 3,44 € (pour la France métropolitaine) accompagnée d'une demande de renvoi de vos pièces justificatives fournies (relevés de notes, copies de pièces d'identité, etc). Au-delà de cette date, les dossiers refusés sont détruits. Cette enveloppe peut également être glissée dans votre dossier de candidature, en cas de refus.	Pour les autres destinations que la France métropolitaine, nous consulter pour connaître l'affranchissement à prévoir sur l'enveloppe.
23. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée de la L2 BCB PREPAS aura lieu le 09 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront accessibles uniquement aux étudiants qui auront procédé à leur inscription administrative, depuis leur ENT activé.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la L2 SV :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence/ff-sciences-vie-l2.pdf>